



Assemblée générale

Soixante-treizième session

97^e séance plénière

Mercredi 3 juillet 2019, à 15 h 30
New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

*En l'absence du Président, M. Hoshino (Japon),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 45.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 134, 136, 138, 150 à 155, 157 à 161, 162 a) et b), 163 à 166 et 135 de l'ordre du jour.

Je prie le Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Hicham Oussihamou, du Maroc, de bien vouloir présenter en une seule intervention les rapports de la Cinquième Commission dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui.

M. Oussihamou (Maroc), Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations sur les questions examinées pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

La Cinquième Commission s'est réunie du 6 mai au 3 juillet et a tenu neuf séances plénières, ainsi que de nombreuses consultations, dont certaines se sont poursuivies tard dans la nuit, jusqu'au petit matin et le week-end. Conformément à la résolution 49/233 A en date du 23 décembre 1994, la deuxième partie de la reprise de session de la Cinquième Commission a porté

essentiellement sur l'examen des aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des questions connexes. La Commission a examiné le financement de 16 opérations de maintien de la paix, le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix, ainsi que d'autres questions relatives aux aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix.

En outre, la Commission a examiné les rapports sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies et sur les prévisions relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Je vais maintenant présenter les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations relatives aux questions sur lesquelles l'Assemblée générale doit se prononcer.

Au titre du point 134 de l'ordre du jour intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes », le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document publié sous la cote A/73/671/Add.1. Un vote enregistré a été demandé sur l'inclusion d'un amendement oral au projet de résolution. La Commission a voté contre l'inclusion de l'amendement oral. Au paragraphe 13 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-20364(F)



Document adapté

Merci de recycler



pris dans son ensemble, tel qu'adopté par la Commission à l'issue d'un vote enregistré.

Au titre du point 136 de l'ordre du jour, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/73/686/Add.2, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité » concernant la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 138 de l'ordre du jour, intitulé « Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/73/923, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 150 de l'ordre du jour, intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies », au paragraphe 13 de son rapport publié sous la cote A/73/936, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les trois projets de résolution suivants : le projet de résolution I, intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix »; le projet de résolution II, intitulé « Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda); et le projet de résolution III, intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) », qui ont été adoptés sans vote par la Commission.

Au paragraphe 14 du même rapport, la Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision, adopté sans vote par la Commission, par lequel la date d'entrée en vigueur de toutes les résolutions relatives au budget des opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales adoptées aujourd'hui serait fixée au 1^{er} juillet.

En ce qui concerne les projets de résolution sur le financement des opérations de maintien de la paix, j'informe l'Assemblée générale que les projets de résolution suivants ont été adoptés par la Commission sans être mis aux voix.

Les rapports de la Cinquième Commission sont présentés au titre des points de l'ordre du jour suivants : point 151, rapport publié sous la cote A/73/925; point 152, rapport publié sous la cote A/73/933; point 153, rapport publié sous la cote A/73/921; point 154, rapport publié sous la cote A/73/930; point 155, rapport publié sous la cote A/73/929; point 157, rapport publié sous la cote A/73/922; point 158, rapport publié sous la cote A/73/932; point 159, rapport publié sous la cote A/73/934; point 160, rapport publié sous la cote A/73/935; point 161, rapport publié sous la cote A/73/928; point 163, rapport publié sous la cote A/73/924; point 164, rapport publié sous la cote A/73/927; point 165, rapport publié sous la cote A/73/674/Add.1; et enfin point 166, rapport publié sous la cote A/73/926.

S'agissant du point 162 a) de l'ordre du jour, intitulé « Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement », le rapport de la Cinquième Commission a été publié sous la cote A/73/931. Un vote enregistré a été demandé sur l'inclusion d'un amendement oral au projet de résolution. La Commission a voté contre l'inclusion de l'amendement au paragraphe pertinent du rapport. Au paragraphe 10 de son rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution pris dans son ensemble, que la Commission a adopté sans vote.

En ce qui concerne le point 162 b) de l'ordre du jour, intitulé « Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban », le rapport de la Cinquième Commission a été publié sous la cote A/73/920. La Commission a examiné le projet de résolution, tel que modifié oralement, et a décidé, à l'issue d'un seul vote enregistré, de maintenir le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13. Au paragraphe 12 de son rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution modifié oralement, pris dans son ensemble, que la Commission a adopté sans vote.

Au titre du point 135 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », au paragraphe 5 de son rapport publié sous la cote A/73/687/Add.2, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure », que la Commission a adopté sans vote.

Avant de terminer, je voudrais remercier les délégations de leur coopération durant la conduite des négociations. Je tiens également à remercier la Présidente de la Cinquième Commission, l'Ambassadrice Gillian Bird, pour la manière dont elle nous a guidés tout au long de cette tâche difficile. Je remercie aussi mes collègues du Bureau : M. Fabio Esteban Pedraza Torres, de la Colombie; M. André Lipand, de l'Estonie; M. Haseeb Gohar, du Pakistan; M. Luiz Feldman, du Brésil; et, bien entendu, M^{me} Jillian Rees, de l'Australie. Travailler avec eux au quotidien a été pour moi une expérience extrêmement enrichissante.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier sincèrement les membres de ma famille pour la compréhension dont ils ont fait preuve à l'égard de mon travail à la Cinquième Commission, ainsi que l'Ambassadeur de mon pays, M. Omar Hilale, pour son soutien constant.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Cinquième Commission.

Avant de poursuivre, je signale aux représentants qu'étant donné que la Cinquième Commission n'a achevé ses travaux que ce matin, les rapports sont disponibles uniquement en anglais. Je crois comprendre qu'ils seront publiés dans toutes les langues officielles dans les meilleurs délais. Je remercie les membres de l'Assemblée de leur compréhension.

Les positions des délégations au sujet des recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées en Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Par conséquent, si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en

séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations figurant dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Cinquième Commission pour prendre nos décisions, sauf notification contraire préalable. Cela signifie que lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré, nous ferons de même. J'espère également que nous pourrions adopter sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans vote par la Cinquième Commission.

Point 134 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/671/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 12 de son rapport.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de la Palestine, qui va s'exprimer au nom du Groupe des 77 et de la Chine, pour une motion d'ordre.

M. Bamyia (Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement demander aux délégations de voter pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes ».

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burundi, Cambodge, Cameroun,

Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine

S'abstiennent

Néant

Par 101 voix contre 49, le projet de résolution est adopté (résolution 73/268 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 134 de l'ordre du jour.

Point 136 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/686/Add.2)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ». La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/306).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 136 de l'ordre du jour.

Point 138 de l'ordre du jour

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/923)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé à prendre la parole au titre des explications de position avant l'adoption.

M. Chumakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous soulignons avec regret que les propositions constructives faites par la Russie quant à la manière dont nous pouvons réellement améliorer la situation financière de l'ONU et résoudre les problèmes existants n'ont pas fait l'objet d'un dialogue approprié ni reçu l'attention voulue. Apporter un appui véritable au Secrétaire général signifie qu'il faut payer ses contributions ponctuellement et intégralement. La Russie s'acquitte de ses contributions au budget ordinaire et aux budgets des missions de maintien de la paix en temps voulu et dans leur totalité.

Malheureusement, le projet de résolution d'aujourd'hui fait porter sur ceux qui paient ponctuellement et intégralement la charge de régler le problème créé

par ceux qui accumulent des arriérés. Il ne s'agit pas véritablement d'une solution et cela pourrait même faire empirer la situation financière à l'avenir. Ce projet de résolution, qui traite les symptômes sans s'attaquer au mal lui-même, ne fera que l'exacerber. Nous ne bloquons pas le consensus, mais nous ne pouvons nous y associer. Notre délégation ne peut pas porter la responsabilité de violer les fondements de la discipline budgétaire ou de subventionner ceux qui ont des arriérés de paiement. Nous sommes dans l'obligation de tenir compte de ce qui précède dans l'établissement du calendrier de versement de nos contributions futures aux budgets des missions de maintien de la paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/307).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 138 de l'ordre du jour.

Point 150 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/936)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de trois projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 13 de son rapport, et d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 14 du même rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I, II et III et sur le projet de décision, l'un après l'autre.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution I, intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ». La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 73/308).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet

de résolution II, intitulé « Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ». La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 73/309).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution III, intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ». La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 73/310).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision intitulé « Date d'entrée en vigueur des résolutions relatives au budget des opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales ». La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 73/555).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 150 de l'ordre du jour.

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/925)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/311).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 151 de l'ordre du jour.

Point 152 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/933)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/312).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 152 de l'ordre du jour.

Point 153 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/921)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/313).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 153 de l'ordre du jour.

Point 154 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/930)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/314).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 154 de l'ordre du jour.

Point 155 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/929)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/315).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 155 de l'ordre du jour.

Point 157 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/922)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a

adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/316).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 157 de l'ordre du jour.

Point 158 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/932)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/317).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 158 de l'ordre du jour.

Point 159 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/934)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/318).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 159 de l'ordre du jour.

Point 160 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/935)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/319).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 160 de l'ordre du jour.

Point 161 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/928)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/320).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 161 de l'ordre du jour.

Point 162 de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/931)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui va présenter un amendement oral au projet de résolution.

M. Awad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La délégation syrienne rejette le comportement systématique de certains États qui cherchent à amoindrir le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Ce mandat est avant tout militaire, conformément à la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité, et non politique. Nous tenons à réaffirmer qu'il ne s'agit pas ici d'un problème de poste, mais d'une position de principe pour notre pays concernant une mission de maintien de la paix présente sur son territoire. Les préoccupations de l'État hôte doivent donc être prises en considération pour toutes les propositions relatives à des postes. La question ne concerne pas seulement la Syrie, mais touche aux principes fondamentaux qui régissent les missions de maintien de la paix depuis leur création.

Ma délégation se voit dans l'obligation de présenter un amendement oral visant à ce que le paragraphe suivant soit inséré au projet de résolution :

« Prend note du paragraphe 18 du rapport du Comité consultatif et décide de supprimer, au Bureau du commandant de la Force et Chef de la mission, deux emplois de temporaire soumis à recrutement international, à savoir un un emploi de conseiller(ère) spécial(e) (P-5) et un emploi d'attaché (e) de liaison de la mission (P-4), créés au titre de la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), vacants depuis juin 2015; »

Enfin, ma délégation exhorte tous les États Membres à voter pour l'amendement oral proposé, compte tenu du fait que voter pour ce paragraphe appuierait les buts et les principes énoncés dans la

Charte des Nations Unies, en particulier le respect de la souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. En outre, cela renforcera les principes fondamentaux qui régissent les activités des opérations de maintien de la paix, et représente un appui à un État spécifique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le représentant de la République arabe syrienne a présenté un amendement oral au projet de résolution, qui a été recommandé dans le rapport de la Cinquième Commission. Conformément à l'article 90 du Règlement intérieur, l'Assemblée se prononcera d'abord sur l'amendement oral présenté par le représentant de la République arabe syrienne.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du)

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Brunei Darussalam, Cameroun, Chili, Colombie, Comores, Costa Rica, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Kazakhstan, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Mongolie, Mozambique,

Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Uruguay

Par 58 voix contre 11, avec 64 abstentions, l'amendement oral est rejeté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission dans son rapport. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/321).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite intervenir au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Awad (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'est associée au consensus sur l'adoption de la résolution 73/321, relative au Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Dans le même temps, nous voudrions réaffirmer que la responsabilité du financement de la FNUOD doit être assumée par Israël, qui, en tant que Puissance occupante, est à l'origine de la création de la mission. Notre position est conforme aux principes fondamentaux énoncés dans la résolution 1874 (S-IV) de l'Assemblée générale, en date du 27 juin 1963.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 162 a) de l'ordre du jour.

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/920)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 12 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ».

Je donne la parole au représentant d'Israël, qui va présenter un amendement oral au projet de résolution.

M. Wax (Israël) (*parle en anglais*) : La position de longue date d'Israël sur ce projet de résolution est connue et demeure inchangée. Le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13 sont utilisés uniquement à des fins politiques dans ce qui devrait être un débat de fond sur le financement des budgets des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous demandons donc que ces paragraphes soient supprimés du projet de résolution, et nous exhortons les autres États Membres à voter pour la suppression de ces éléments inefficaces qui menacent de politiser l'action importante que nous menons.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Bamyä (Palestine) (*parle en anglais*) : Je demande à toutes les délégations de voter contre l'amendement israélien au projet de résolution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le représentant d'Israël a présenté un amendement oral au projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission dans son rapport. Conformément à l'article 90 du Règlement intérieur, l'Assemblée se prononcera d'abord sur l'amendement oral présenté par le représentant d'Israël. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

Votent contre :

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho,

Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zimbabwe

S'abstient :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchad, Ukraine

Par 89 voix contre 3, avec 57 abstentions, l'amendement oral est rejeté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, pris dans son ensemble et tel que modifié oralement, recommandé par la Cinquième Commission dans son rapport. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution, tel que modifié oralement, est adopté (résolution 73/322).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 162 b) de l'ordre du jour.

Point 163 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/924)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/323).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 163 de l'ordre du jour.

Point 164 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/927)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/324).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 164 de l'ordre du jour.

Point 165 de l'ordre du jour (suite)

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/674/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/278 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 165 de l'ordre du jour.

Point 166 de l'ordre du jour

Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/926)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 73/325).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 166 de l'ordre du jour.

Point 135 de l'ordre du jour (suite)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/73/687/Add.2)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ». La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 73/547 C).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 135 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier S. E. M^{me} Gillian Bird, Représentante permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la Cinquième Commission, ainsi que les membres du Bureau et les délégations pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle était saisie.

La séance est levée à 16 h 40.